AECK/ WG

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 - 1011 DU 03 JUILLET 2024

portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7ème) mandature.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2022-13 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu la décision n° 24-028/HAAC du 19 juin 2024 portant proclamation des résultats définitifs des élections des représentants des professionnels des médias devant siéger à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7ème mandature);
- vu le Procès-verbal d'élection des représentants de l'Assemblée nationale au sein de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication - septième mandature du 28 juin 2024;
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 juillet 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, conformément à l'article 17 de la loi n° 2022-13 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

- I- Au titre du Président de la République
- madame Roukiatou BIO FAI
- monsieur Edouard LOKO
- monsieur Mohamed BARE



- II- Au titre de l'Assemblée nationale
- monsieur Tossou Marcellin AHONOUKOUN
- monsieur Ahokanou Fernand GBAGUIDI
- monsieur N'tcha Gérard N'DAH

III- Au titre des professionnels des médias de l'audiovisuel et de la communication

- monsieur Basile TCHIBOZO
- monsieur Armand Godonou HOUNSOU
- monsieur Lionel Astérix Todjié GBEGONNOUDE.

Article 2

Monsieur **Edouard LOKO** est nommé président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

Article 3

Le mandat des intéressés court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 03 juillet 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice'TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre du Numérique et de la Digitalisation,

Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS: PR 6 - AN 4 - CS 2 - C.COM 2 - CC 2 - CES 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - MEF 2 - MJL 2 - MND 2 - AUTRES MINISTERES 18 - SGG 4 - INTERESSES 9 - JORB 1.